FRC.5.11270.1.
Case FRC 17220

AUX MANES
DES
MINISTRES PLÉNIPOTENTIAIRES
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,
ASSASSINÉS A RASTADT.
DISCOURS

Prononcé dans le Temple de la Reconnaissance, le 5 prairial, an VII de la République française (*),

Par le citoyen DUBROCA.

Il a donc été commis, cet attentat qui brise les nœuds des nations, qui anéantit toute morale publique, et qui, substituant l'assassinat au droit de la nature et des gens, fait disparaître jusqu'aux dernières traces de la civilisation des peuples!

O forfait outrageant pour l'humanité entière! tu ne nous permets pas même la douce satisfaction de verser des pleurs sur les cendres de tes victimes; l'horreur et l'indignation l'emportent dans nos cœurs, et pour payer à leur mémoire le tribut

(*) Ce discours se vend chez le citoyen Desessarts, libraire, rue du Théâtre-Français, au coin de la place de l'Odéon.

THE NEWBERRY LIBRARY

si légitime de nos regrets, il ne nous reste qu'un sentiment, celui de l'exécration éternelle à laquelle nous vouons leurs assassins.

O Dieu! devant qui nous osons l'exprimer, ce sentiment; non, tu ne le désavoueras pas, puisqu'il retentit dans toutes les ames généreuses: vois la consternation de tout un peuple outragé dans ce qu'il a de plus saint; vois notre douleur; vois tous les liens de l'humanité méconnus et foulés dans le meurtre que nous déplorons. N'est-ce pas toi qui as mis dans le cœur de tous les peuples de la terre cette morale publique, qui rend inviolables et sacrés les organes des nations? Tu avois voulu par là, ô père des humains! ménager aux sociétés divisées une ressource contre leurs propres fureurs; tu avois voulu leur offrir un moyen toujours assuré pour revenir à la concorde, pour empêcher l'effusion du sang humain, pour éterniser dans leur sein les douces jouissances de la paix. C'est donc ton ouvrage qu'ils ont brisé, les infames assassins de nos infortunés ministres! Ah! s'il ne nous est pas permis de faire retentir ici les cris de vengeance, du moins nous pouvons en appeler à ta justice; nous pouvons l'intéresser à notre douleur, t'exposer les mouvemens affreux, mais légitimes, de nos ames consternées..... Périssent les violateurs sacrilèges des droits de la nature et des gens; que le châtiment de leur forfait retombe tout entier sur leurs têtes! Qu'il ne croisse ni fleurs ni cyprès autour de la tombe

de nos concitoyens massacrés ; que leurs cendres ne soient arrosées d'aucune larme paisible, jusqu'à ce que leurs ombres plaintives soient appaisées.

Et vous, nations dispersées, branches de la famille universelle, ce sont vos intérêts les plus chers et les plus sacrés qui vous associent à nos ressentimens. Le droit des gens est un bien commun à tous les peuples, et le violer vis-à-vis d'un seul, c'est le briser à l'égard de tous. Il n'y a plus lieu à la sécurité des sociétés humaines, quand le pacte universel des nations est anéanti et noyé dans le sang des représentans d'un peuple.

Appaisez-vous dans vos tombes, mânes augustes et chers de nos concitoyens ; la nature entière s'intéresse à votre destinée si déplorable et si peu méritée. Le forfait dont vous avez été les tristes victimes appelle à-la-fois la justice du ciel et celle des hommes : il n'est pas une ame généreuse sur la terre, qui ne frémisse d'indignation et d'horreur au récit du meurtre qui vous a ravis à votre patrie et à vos familles : par-tout l'humanité et la nature demanderont hautement la punition d'un si noir forfait ; l'histoire le gravera en traits ineffaçables dans les annales effrayantes de la tyrannie ; des monumens s'éleveront sur vos tombes, aux pieds desquels chaque génération ira vouer à la malédiction des siècles les violateurs de la foi publique ; votre mort fera une grande époque dans les fastes des peuples, et peut-

être un jour elle sera la leçon terrible qui affermira la liberté sur la ruine de tous les tyrans de l'univers.

Chant funèbre.

Ce n'est pas assez, citoyens, de nous abandonner à notre douleur et à notre indignation : motivons l'un et l'autre de ces sentimens, en sondant, s'il se peut, la profondeur de l'outrage qui a été fait au peuple français, dans l'assassinat de ses ministres, et tirons de ce tableau les conséquences qui peuvent le plus importer à la gloire nationale, et aux intérêts de la morale publique.

En parcourant les usages, les mœurs et les législations diverses des peuples qui ont successivement paru sur la scène du monde, nous trouvons par-tout les traces d'une morale universelle qui, planant sur toutes les institutions particulières, a toujours formé, parmi les sociétés contemporaines, ces liens sacrés et indissolubles, qu'on appelle *droit des gens*. Ce droit a eu diverses applications suivant les communications plus ou moins habituelles des peuples. Tantôt il s'étendoit au voyageur paisible, et on le remplissoit, en observant à son égard les devoirs de l'hospitalité. Tantôt il s'appliquoit aux commerçans, dont l'existence et les propriétés étoient mises sous la sauve-garde de la foi publique, aussi-tôt qu'ils paroissoient dans les pays devenus les théâtres de leurs spéculations. Au milieu des sociétés

les plus barbares, il suffisoit qu'un étranger y parut sans armes, pour qu'on respectât sa personne. Ce *droit des gens* survivoit même, comme il survit encore aujourd'hui, aux fureurs des combats. Aussi-tôt que des ennemis avoient mis les armes bas, leurs personnes devenoient sacrées; ce n'étoient plus des soldats dont il falloit anéantir l'existence redoutable, c'étoient des hommes dont il falloit respecter le caractère; ils avoient passé sous la sauve-garde du droit de la nature et des gens.

Mais l'application la plus universellement reconnue et la plus religieusement observée, de ce droit, étoit sur-tout relative aux ambassadeurs et aux ministres des peuples. Par-tout on trouvoit écrits ces principes éternels: « Respecte les envoyés des nations; honore en eux le caractère » et la dignité des sociétés qu'ils représentent; que » leur personne demeure à jamais inviolable et » sacrée. Malédiction à celui qui attenteroit à leur » liberté ou à leur vie » !

La différence des gouvernemens, des opinions ou des cultes, ne suspendoit jamais l'application de ce droit: il existoit de la part des rois à l'égard des républiques, entre les peuples les plus indépendans et les nations les plus asservies; il embrassoit l'universalité des sociétés humaines; il lioit même les peuples les plus acharnés à leur destruction. C'est ce principe que Cicéron faisoit valoir, avec tant de force, en accusant Verrès:

« Qu'on n'allègue rien, disoit-il, contre le crime » de ce préteur ». (Il avoit eu la lâcheté de faire fouetter les envoyés des peuples alliés). « Le nom » d'ambassadeur est sacré et inviolable, non-seule- » ment au milieu des peuples unis par des traités » d'alliance et d'amitié, mais encore au milieu des » nations armées pour se combattre ».

C'est ce principe que le sublime Montesquieu développe encore avec tant d'intérêt et de vérité.

« Le droit des gens, dit-il, a voulu que les » peuples s'envoyassent des ambassadeurs; mais » il n'a pas permis que ces ambassadeurs dépen- » dissent du souverain chez qui ils sont envoyés, » ni de ses tribunaux: ils sont la parole du sou- » verain qui les envoie, et cette parole doit être » libre: aucun obstacle ne doit les empêcher » d'agir. Ils peuvent souvent déplaire, parce qu'ils » parlent au nom d'une puissance indépendante; » mais ils ne sont jamais répréhensibles. On pour- » roit leur imputer des crimes, s'ils pouvoient » être punis pour des crimes; on pourroit leur » supposer des dettes, s'ils pouvoient être arrêtés » pour des dettes: alors il arriveroit que la fierté » naturelle d'un peuple s'exprimeroit souvent par » la bouche d'un homme timide, et qui auroit tout » à craindre. Il faut donc, ajoutoit ce profond » écrivain, suivre, à l'égard des ambassadeurs, les » raisons tirées du droit des gens, et non pas celles » qui dérivent du droit politique ».

Et il faut bien que ce droit ait une source sacrée

et incontestable, puisque, par-tout où il a été violé, une vengeance éclatante et terrible a été exercée contre ses infracteurs. Alexandre envoie des ambassadeurs à Tyr : ils y sont insultés ; aussi-tôt ce superbe guerrier suspend sa marche conquérante ; il s'avance vers Tyr, s'en empare, et fait passer au fil de l'épée tous ses habitans. A Rome, une jeunesse inconséquente et légère, insulte les ambassadeurs d'une ville obscure et sans renom : aussi-tôt le sénat s'assemble, et livre, par un décret, toute cette jeunesse coupable entre les mains des députés outragés, pour les punir à discrétion.

O droit sacré de la nature et des gens ! c'est toi qui es le soutien et l'espoir consolateur des sociétés humaines ; c'est toi qui facilites ces communications franches des peuples, qui peuvent quelquefois prévenir les ruptures, suspendre les maux les plus affreux, et empêcher les humains de s'entre-gorger. Que deviendroient les nations de la terre, si ton empire venoit tout-à-coup à être méconnu ? Quel organe de paix oseroit aller se faire entendre à un peuple prévenu ou égaré, si les outrages devoient l'accueillir dans l'exercice de sa bienfaisante mission ? Où en seroit la société, si la mort étoit la récompense de son dévouement ? et que resteroit-il sur la terre contre les fureurs des passions déchaînées ?

Je me trompe, ce droit des gens, dont je viens de tracer l'influence bienfaisante et nécessaire, est quelque part ignoré et méconnu. Il est une es-

pèce d'hommes qu'on nomme *antropohages :* leurs mœurs féroces les tiennent heureusement confinés dans des antres lointains et inaccessibles, et la nature semble avoir répandu sur eux ses traits les plus difformes, pour rendre leur approche à jamais effrayante. Au milieu de ces peuplades sauvages, l'humanité n'a aucun droit, la nature aucun empire; les organes de la paix, quand ils abordent sur ces rives homicides, y sont impitoyablement massacrés et dévorés : il semble exister entre ces hommes dégénérés, et le reste des mortels, un mur de séparation, qui rend tout rapprochement impossible.

O Germains ! peuple jadis si fier et si magnanime, pourquoi faut-il qu'il existe parmi vous des hommes dont la férocité rivalise, en quelque sorte, avec celle de ces monstres, qui font horreur à toute la nature ? Pourquoi faut-il que la nation des Francs, qui a la même origine que vous, qui sent couler dans ses veines le même sang qui vous anime, compte parmi vous les assassins de ses représentans, ceux qui ont brisé à son égard tous les liens de la nature et de la générosité ?

Ouvrez les annales de votre empire, et voyez à quel degré de déshonneur et d'opprobre vous ont conduit les tyrans qui vous asservissent. voyez-y, depuis long-temps consignée, la liste effrayante des attentats dont la nation française rougiroit pour vous, si elle n'avoit pas à se plaindre d'en être l'objet. Sous le règne de celui que vous nom-

mez le plus grand de vos empereurs ; deux ministres français sont lâchement assassinés sur votre territoire, au moment où ils le traversoient pour aller chez des peuples étrangers ; et Charles-Quint, qui avoit commandé ce meurtre, présage de tous ceux qui ont été commis dans la suite, daigne à peine le désavouer aux yeux de l'Europe indignée.

Et depuis l'époque où le cri de liberté s'est fait entendre en France, quelle chaine de violations et de crimes s'est développée sous la sinistre influence des tyrans coalisés, qui ont placé parmi vous le centre de leurs conspirations contre les droits des peuples ? Quels ambassadeurs français n'ont pas été outragés par ceux qui sacrifient votre honneur et votre sang au succès de leurs fureurs ? Quel caractère a été sacré pour eux ?

Quand la trahison les a rendus dépositaires du sort de trois représentans du peuple français, quelle voix s'est élevée en faveur de la justice et de la loyauté ?

O honte ! on a vu ces victimes de la perfidie la plus odieuse, retenues captives contre toute espèce de droit des gens, chargées de fers, et plongées dans des cachots où la mort seule pouvoit adoucir les humiliations et les outrages dont on les abreuvoit.

Et quand le vainqueur immortel de l'Italie, pressant de ses armées victorieuses les murs de Vienne, obtint la signature des préliminaires d'une pacification prochaine, quelle bonne foi a

été la suite de cette démarche ? Sous les yeux même de votre gouvernement, un ambassadeur Français est insulté, et l'assassinat que nous déplorons en ce jour auroit sans doute commencé par lui, s'il n'eût évité, par la fuite, les poignards destinés à lui percer le sein.

Voilà, ô Germains ! le tableau des outrages que le peuple Français avoit déjà à vous reprocher, lorsque l'attentat le plus affreux est venu y mettre le comble.

Qu'avoient cependant à désirer les ennemis de la République Française, pour satisfaire leur implacable animosité, au moment où ce crime a été commis ? N'avoient-ils pas ranimé les élémens de cette antique coalition, qui déjà s'étoit écroulée tant de fois sous les efforts des enfans de la liberté ? n'avoient-ils pas appellé à leur secours les peuples barbares qui habitent les glaces du nord ? n'avoient-ils pas intéressé à leur cause les nations Asiatiques et Musulmanes ? des succès mêmes obtenus dans les champs de l'honneur n'avoient-ils pas déjà courronné leurs nouvelles tantatives ? que manquoit-il à leurs vœux quand tout paroissoit les seconder ? Quel projet pouvoit encore flatter leur haine implacable ?... celui qui fera frémir l'humanité jusqu'aux générations les plus reculées... celui de rendre désormais toute négociation impossible entre les peuples armés de nouveau ponr leur défense, et les républicains.... celui de faire périr plutôt l'humanité toute entière que

de souffrir l'existence d'un peuple libre sur la terre.

Voilà le motif qui leur a inspiré l'idée de l'assassinat atroce qui soulève aujourd'hui nos ames; en vain ils se sont représentés l'horreur d'une pareille violation; la voix de leur orgueil humilié a parlé plus haut dans le fond de leur cœur. Plus le caractère des hommes qu'ils devoient égorger étoit sacré, plus ils ont prévu que les conséquences de leur forfait seroient favorables à leurs desseins; et pour le vain espoir d'affermir encore leur tyrannie chancelante, ils n'ont pas rougi de briser tout ce que la nature et l'humanité ont de plus saint, de renverser le pacte éternel des nations, de changer leurs soldats en assassins, et d'apeller sur l'Europe entière tous les fléaux destructeurs des sociétés.

Il étoit donc porté contre nos ministres, l'arrêt fatal qui devoit leur faire trouver la mort au bout d'une carrière toute consacrée à ramener la paix! O contraste douloureux! tandis qu'environnés, et presqu'enveloppés des flammes de la guerre, ils prononcent encore des paroles de conciliation; leurs assassins frémissent autour d'eux, de rage et d'impatience: ils semblent leur envier les courts instans de vie qu'ils sont obligés de leur céder : leur fureur s'annonce par les symptômes les plus menaçans : tout ce qui s'intéresse à eux est insulté et outragé : les mouvemens empressés de ces bourreaux ressemblent

en ce moment aux mouvemens convulsifs de ces animaux furieux qui, retenus devant une proie qui leur est destinée, exercent leur rage sur tout ce qui les entoure. Enfin, leur impatience éclate, on leur signifie de partir dans 24 heures, et cet ordre est tellement combiné, que la nuit seule doit les surprendre dans leur marche, afin que le forfait, exécuté dans les ténèbres, ne souffre aucun obstacle.

Infortunées victimes! vous vous occupates pendant ce court espace de temps à réunir vos familles ; la douce espérance de revoir bientôt votre patrie et vos amis tempéroit dans vos cœurs l'amertume de l'outrage que vous receviez : la sécurité de votre ame vous fit à peine insister sur la demande d'une escorte qui vous fut refusée : vous crutes à la bonne foi de ceux qui vous assurèrent que vous n'aviez rien à craindre : vous crûtes que vous étiez assez défendus par le caractère dont vous étiez revêtus, par la dignité de la nation que vous représentiez et sur-tout par l'intérêt de la mission que vous aviez remplie pour le bonheur de l'humanité. Hélas! vous aviez oublié en ce moment à quels ennemis vous aviez affaire, pour ne vous souvenir que de la générosité française.

Enfin, ils quittent ce théâtre de perfidie et d'atrocités; mais, semblables à ces criminels dont la mort est différée de quelques instans, parce que les apprêts de leur supplice ne sont pas en-

core terminés, on les arrête aux portes de Rastadt, et on les y retient une heure entière, afin de laisser à leurs assassins le temps de s'organiser et de s'aguerrir en quelque sorte au forfait qu'ils doivent exécuter. Dès que tout fût prêt, les portes s'ouvrirent devant eux, mais ce furent les portes de leur tombeau. On allume des flambeaux pour les guider, mais ces flambeaux ne sont destinés qu'à éclairer leur mort, ou plutôt les poignards des bourreaux qui doivent les assassiner. Tout-à-coup des voix menaçantes et terribles se font entendre autour de leurs voitures: ce sont les tigres déchaînés qui cherchent et apellent leur proie; les ministres s'entendent nommer, ils se montrent, on les saisit, et on les égorge.

Sont-ce des brigands sortis d'un repaire ténébreux? Non, ce sont des hommes couverts de la livrée de l'honneur, des soldats qui ont quitté leur camp, qui sont conduits par des chefs; ce sont des assassins dont le forfait s'exécute avec règle, qui connoissent leurs victimes par leurs noms, qui épargnent tout, excepté ceux qu'on a livrés à leur rage; qui mettent de l'ordre dans le choix des dépouilles; qui s'attachent plus aux monumens écrits de la légation qu'aux effets qui flattent la cupidité, et qui, craignant de laisser un soufle de vie à ceux qu'ils s'étoient chargés d'immoler, les hachent à coups de sabre, et jusqu'à ce que leurs membres épars et palpitans

sur la terre attestent à leurs yeux la pleine exécution de leur forfait.

Détournons, citoyens, détournons nos regards de cette scène d'horreurs; épargnons à notre sensibilité le spectacle d'un père arraché du milieu de ses enfans, pour être assassiné sous leurs yeux; d'un époux que pressent les bras d'une tendre épouse et que les barbares égorgent et mutilent à ses pieds: de trois familles privées tout-à-coup de ce quelles ont de plus cher, et qui, tremblantes de douleur et d'effroi, se trouvent abandonnées, sans secours, à la merci des plus féroces des brigands.

Divine providence! tu as veillé sur l'un de ces infortunés dévoués à la mort et tu l'as rendu à sa patrie et à l'humanité; grâces te soient rendues! tu n'as pas permis que le crime fut consommé; tu as voulu qu'il subsistât aux yeux de la nation un monument vivant de l'implacable férocité de ses ennemis.

Oui, de tes ennemis, ô peuple Français! car c'est toi que l'assassinat de tes ministres regarde; c'est toi que les poignards de leurs bourreaux ont frappé: c'est toi qui, dans leur personne, as été mutilé, déchiré et mis en lambeaux. ils ne l'ignoroient pas la nature de l'affront qu'ils te faisoient en massacrant tes organes, et c'est pour cela que leur attentat à été si atroce, c'est pour cela qu'il ont épuisé, dans les horreurs de ce forfait, tout ce que la barbarie peut réunir de plus odieux.

Que conclure, citoyens, de ces réflexions ? que nos ames doivent s'élever à toute la hauteur de la dignité nationale, pour balancer à force de sentimens généreux et magnanimes, la perversité profonde de nos ennemis : jamais circonstance plus grande ne s'est offerte pour nous montrer dignes de nous-mêmes et de la liberté que l'on veut nous ravir : dans les beaux jours de la République Romaine il suffisoit de présenter aux citoyens l'honneur national outragé, pour les rallier tous contre leur ennemi commun : tout fléchissoit alors devant la grande considération de l'intérêt public, et le besoin le plus pressant étoit celui de tirer vengeance d'une injure qui avoit blessé l'honneur national.

Les intérêts de la morale doivent encore gagner à l'horreur que nous inspirent et les assassins de nos ministres, et le forfait qu'ils ont commis. Apprenons que l'observation des devoirs de l'humanité, et le respect pour le droit de la nature et des gens, sont les seuls titres qui distinguent une nation vertueuse des peuples barbares ou corrompus, pour qui rien n'est sacré. Qu'ils se disent donc maintenant les restaurateurs de l'autel et du trône, les infames qui marchent à leur but par des assassinats. Lâches ! qu'ils apprennent que les autels et le trône qu'ils veulent rétablir ne sont que de deux jours, mais que la morale universelle, qu'ils ont foulée et outragée, est éternelle ; qu'elle précède toutes les

178

institutions humaines, qu'elle doit les régler toutes, et qu'avant tout, les peuples comme les individus, lui doivent leurs hommages. Il y avoit un droit des gens avant qu'il existât des rois ou des autels; s'il s'est anéanti pour les intérêts de leur cause, malheur à eux! car jamais les grandes violations de la morale universelle n'ont été suivies de l'impunité; la justice éternelle suscite tôt ou tard des vengeurs, qui revendiquent les droits de l'humanité outragée, et c'est ainsi qu'un grand attentat ne marche jamais sans quelque consolation pour ceux qu'il abreuve de douleur et de regrets.

Ouvrages qui se trouvent chez DESESSARTS, *Libraire.*

La Bibliothèque d'un Homme de Goût, *ou* Tableau de la littérature ancienne et moderne, 4 vol. in-8°. Prix, 10 fr.

Les Vies des Hommes Illustres de Plutarque, 3 vol. in-8°. [Sans figures, 9 fr.] [avec fignres, 10 fr. 50 cent]. Le doubleen papier vélin.

Entretiens d'un Pere avec ses enfans, sur l'Histoire Naturelle, 4 vol. de discours et 1 de planches. Prix, 12 fr.

Discours de morale, 1 vol. in-12, par Dubroca, 2 fr.

Œuvres morales et galantes de Duclos, de l'académie française, 4 vol. in-8°. Prix, 10 fr. Le double en papier vélin.

Les Poésies de Thomas, de l'académie française, 1 vol. in-8°. Prix, 2 fr.

Les Œuvres de Reyrac, avec le portrait de l'auteur, belle éditton, 1 vol. in-8°. Prix, 2 fr. --- 5 fr. en papier vélin.